



Info Prévention

Bulletin N°6

EDITO



En cette période de rentrée 2018 et à l'aube des 50 ans d'existence du Centre de Santé au Travail de la Guadeloupe, nous avons choisi d'axer notre bulletin d'information sur les thèmes suivants:

- Les aides de la Caisse Générale de Sécurité Sociale qui accompagne financièrement les entreprises pour la prévention des risques professionnels. Ces aides sont souvent peu ou mal connues de nos adhérents. Elles sont pourtant un soutien précieux dans l'amélioration des conditions de santé et sécurité au travail
- Les Troubles Musculo Squelettiques, qui sont la première cause de maladies professionnelles en France. Ils représentent donc un fléau à la fois pour les salariés qui en sont victimes et pour les entreprises. C'est pourquoi le C.S.T.G. a décidé de vous offrir l'opportunité de participer à une matinale pour échanger sur les moyens de prévention de ces TMS. Cet événement aura lieu le vendredi 28 septembre et se tiendra dans nos locaux.
- La quinzaine des Maladies à Caractère Professionnelle à laquelle nous participons pour la première fois de notre histoire. Cette enquête a pour but de mieux appréhender l'état de santé des travailleurs sur l'ensemble du territoire français. Nous nous faisons donc un devoir de participer à ce renforcement de la veille sanitaire.
- La leptospirose et les moyens de s'en prévenir. Maladie qui touche environ 700 personnes chaque année dans les départements d'outre mer. Il nous paraît important de continuer la prévention dans ce domaine.

Je vous souhaite donc une lecture riche d'enseignements et vous réaffirme après 50 ans passés à vos côtés, la volonté du C.S.T.G. de continuer à vous accompagner dans l'amélioration des conditions de santé, d'hygiène et de sécurité au sein de vos structures.

**Votre Président,
Fortuné BIBRAC**

Préserver votre santé, c'est notre métier!

Sommaire

FAITS MARQUANTS

p.1

- La CGSS aide les entreprises pour la santé de l'ensemble de leurs salariés

VIE DE L'ASSOCIATION

p.2/3

- Geste et posture: prévenir les Troubles Musculo Squelettiques
- Quinzaine des MCP

UN AUTRE REGARD SÛR...

p.4

- Leptospirose et vaccination

La Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guadeloupe aide les entreprises pour la Santé de l'ensemble de leurs salariés

Grâce aux Incitations Techniques et Financières de prévention, la CGSS aide les entreprises à améliorer les conditions de santé-sécurité-hygiène au travail.

Réduction des émissions de poussières dangereuses, prévenir les risques liés aux chutes de hauteur, agir contre les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) et les Risques Psycho-Sociaux (RPS), Voilà quelques retours d'expérience qu'exposent les Contrôleurs de sécurité du service Prévention AT-MP de la Direction des Risques Professionnels et de Prévention de la Santé sociale (DRPPS) de la CGSS qui illustrent bien l'utilisation des aides techniques et financières de prévention par les entreprises.

Ces dispositifs permettent aux entreprises de faire le bon choix lors du financement d'un projet visant à

l'amélioration pertinente et pérenne des conditions de santé-sécurité-hygiène au travail.

Ces projets peuvent concerner des investissements matériels, mais aussi des formations qui s'adressent aux salariés. Les aides, attribuées par la CGSS dans le cadre de ces contrats signés entre les entreprises et la CGSS, peuvent atteindre 15 à 70% du montant du projet.

Supprimer ou réduire le risque

Le montant de l'aide financière s'apprécie en fonction du projet et de la prise en compte de la politique de prévention de l'entreprise en place dans l'entreprise.

Pour en bénéficier, l'entreprise doit s'engager à supprimer le risque, voire de mettre en place les mesures qui s'imposent pour dimi-

nuer l'exposition des salariés au risque.

Une visite s'impose pour vous faire quelques recommandations !!! Contactez la CGSS !!!

Les conditions d'attribution d'une aide financière

- Faire une demande écrite à la CGSS,
- Avoir l'avis des instances représentatives du personnel,
- Être à jour de ses cotisations Urssaf,
- Avoir au moins un salarié,
- Être affilié à un service de santé au travail.

Pour en savoir plus :

risques.professionnels@cgss-guadeloupe.fr ou <http://www.preventioncgss971.fr>

- 0590 21 46 00 (Secrétariat de Direction),
- 0590 214 603 (Secrétariat des Contrôleurs de Sécurité),
- 0590 214 634 (Gestionnaire des projets).

VIE DE L'ASSOCIATION

Geste et posture: Prévenir les troubles musculo-squelettiques

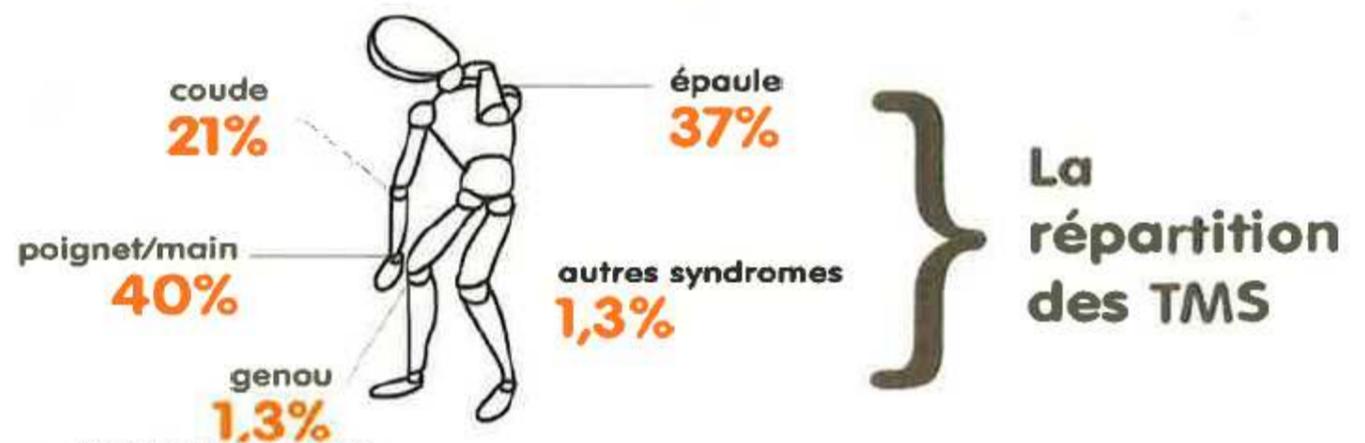


« ces postures...peuvent être dans certaines condition cause de pathologies»

Les postures de base quand le corps n'est pas en mouvement sont: couchée, debout assise, accroupie et agenouillée. Elles sont le maintien actif de la configuration de différents segments du corps dans l'espace résultant d'une activité musculaire à la fois tonique et phasique. Même si le corps semble ne pas bouger dans ses états, les muscles restent actifs constamment.

Dans le geste, on a la contraction musculaire volontaire qui permet le mouvement dans un but précis. On a le geste de la vie courante (ex: s'habiller) et celui qu'on exécute ans le cadre de son activité professionnelle.

Ces postures que nous adoptons, qu'elles soient de base ou atypique et les gestes de tous les jours peuvent être dans certaines conditions cause de pathologies qu'on regroupe sous le terme de trouble musculo-squelettiques (TMS).



Source : TMS-PROS de la SECU

Ces TMS avec les lombalgies représentent plus d 85% es maladies professionnelles en France (Communiqué Sécurité Sociale décembre 2016). Les ouvriers (2/3) et les femmes (2x) sont les plus touchés.



En 2017, la sécurité sociale signale une légère tendance à la baisse es déclarations et fait le lien avec les politiques de prévention mises en œuvre de puis quelques années.

C'est une préoccupation majeure en santé au travail. Tous sont concernés.

Pour échanger, en savoir plus et s'inscrire dans la mouvance de la prévention des TMS, le C.S.T.G. vous donne rendez-vous lors de sa matinale du **vendredi 28 septembre 2018**.

**« rendez-vous
lors de sa
matinale du
28 septembre
2018 »**

Cet évènement se tiendra au Centre de Santé au Travail de la Guadeloupe à morne Poirier - Conve-nance et sera co-animé par:

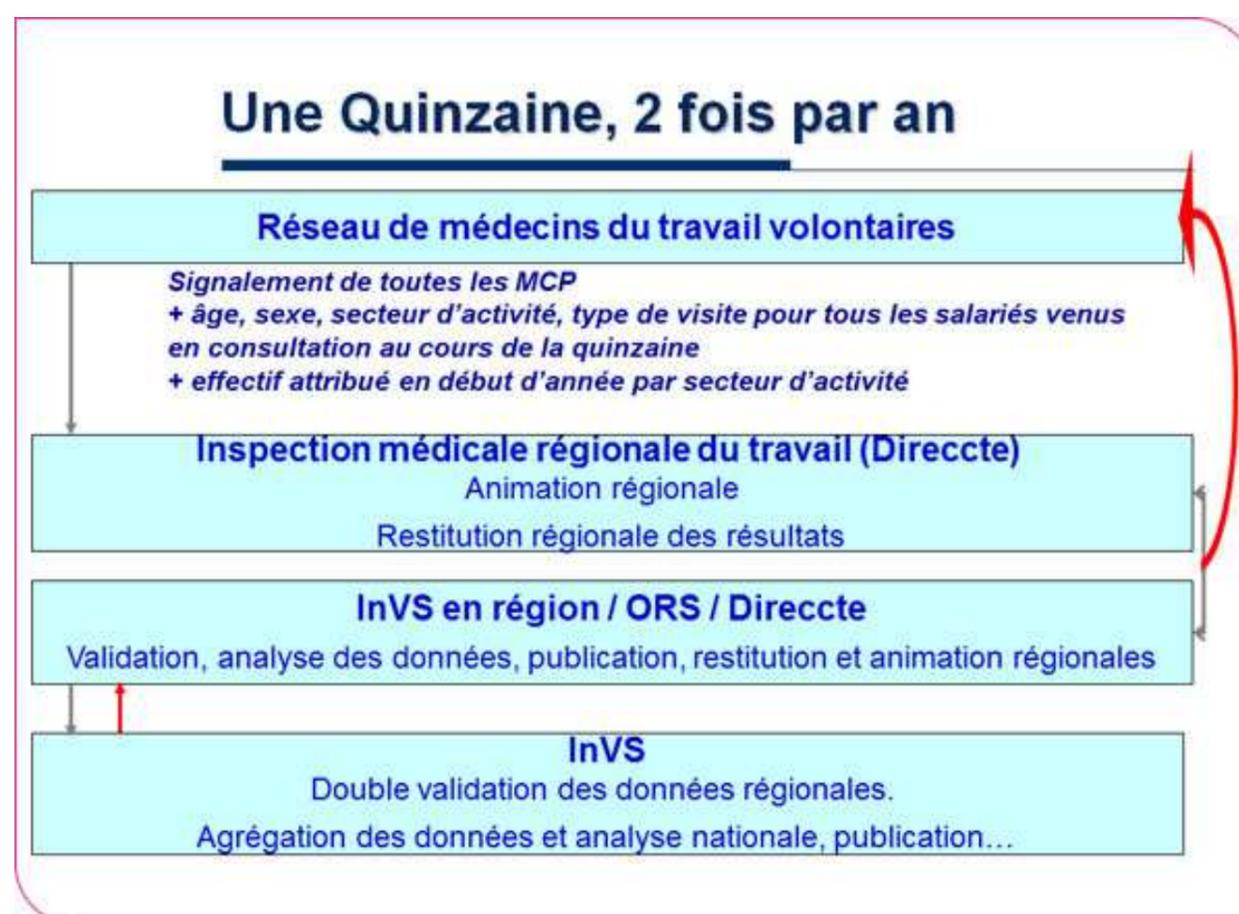
- Le Docteur Mirabelle ONDOUA médecin du travail - conseiller en prévention au C.S.T.G.
- Monsieur E. VALENTINO Président sortant de l'ordre des masseurs et des kinésithérapeutes en Guadeloupe

Quinzaine maladies à caractère professionnel

Deux fois par an, afin de mieux connaître l'état de santé des travailleurs salariés, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), en collaboration avec l'InVS, propose un renforcement de la veille sanitaire au travers de l'observation des maladies à caractère professionnel en s'appuyant sur les services de santé au travail des différentes régions de France.

Cette année le CSTG, au travers de ses médecins du travail, participe à cette enquête.

Aujourd'hui, certaines maladies professionnelles, conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique, ou des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle, sont reconnues et indemnisées dans le cadre de tableaux de maladies professionnelles indemnifiables existants. Une meilleure connaissance des maladies et des risques susceptibles de survenir dans le milieu professionnel permet de faire évoluer ces tableaux (ajout de nouveaux tableaux, modification des tableaux existants).



Source: Note d'information collective InVS

Leptospirose et vaccination

Définition

La leptospirose est une maladie bactérienne présente dans le monde entier. Ses principaux réservoirs sont les rongeurs, en particulier les rats, qui excrètent la bactérie dans leur urine. Chez l'homme, la maladie est souvent bénigne, mais peut conduire à l'insuffisance rénale, voire à la mort dans 5 à 20% des cas. (Institut Pasteur)

Personnes à risques

Certaines professions (agriculteurs, éleveurs, égoutiers, éboueurs, professionnel de chantier...) et les personnes pratiquant des **loisirs nautiques** (baignade, canoë, kayak, pêche, chasse...) sont particulièrement **à risque**.

Chez l'homme, la bactérie pénètre principalement par la peau lésée ou les muqueuses (nez, bouche yeux)

Symptômes

Les symptômes **apparaissent entre 2 à 20 jours après la contamination** :

- forte fièvre, frissons
- douleurs musculaires et articulaire
- maux de tête
- troubles digestifs

En cas d'aggravation la maladie peut s'étendre au système nerveux, au foie, aux reins, etc.....

Mesures de protection et Prévention

Pour les personnes à risque il **est primordial de respecter quelques règles** d'hygiène importantes :

- Porter son équipement de protection (botte, gants..)
- Éviter tout contact des mains souillées avec les yeux, le nez, la bouche
- Désinfecter et protéger ses plaies cutanées
- Se laver les mains à l'eau et au savon

La vaccination :

Une protection vaccinale est possible, son efficacité est optimale à condition de respecter un schéma vaccinal précis :

J 0	1 ^{ère} injection
J 15	2 ^{ème} injection
4 à 6 mois	1 ^{er} rappel
Tous les 2 ans	Rappels



Quelques chiffres clés :

1 million de cas sévères de leptospirose par an dans le monde avec un taux de mortalité supérieur à 10% (données Institut Pasteur 2018)

En France métropolitaine, elle touche environ 600 personnes chaque année (données Institut Pasteur 2018)

Dans les départements d'outre mer environ 700 cas par années (médecinetropicale.com)

CSTG Info Prévention
Le bulletin d'information du Centre de Santé au Travail de la Guadeloupe
C.S.T.G. Morne Poirier - Convenance - 97122 Baie-Mahault
Directeur de la publication: V. SCHWARZ
Rédaction: V. SCHWARZ, B. MIRRE, R. ARMOUGON, M.ONDOUA
Photos: L. MINATCHY, PIXABAY
Design graphique et réalisation: B. MIRRE
Impression: CSTG
Tirage: Publication internet **Dépôt légal:** à parution

